

Fiche descriptive de l'indicateur de qualité et de sécurité des soins Évaluation et prise en charge de la douleur

Définition	<p>Nombre de séjours pour lesquels le dossier comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les patients : 1 évaluation de la douleur avec une échelle, dans les 2 premiers jours suivant le jour de l'admission • Si patient présente des douleurs nécessitant une prise en charge : mise en œuvre d'une stratégie de prise en charge et une ré-évaluation de la douleur avec échelle suite à la mise en œuvre de cette stratégie de prise en charge.
Justification	<p>Le premier plan de lutte contre la douleur mis en œuvre entre 1998 et 2000 et définit 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement de la lutte contre la douleur dans les structures de santé et réseaux de soins • le développement de la formation et de l'information des professionnels de santé sur l'évaluation et le traitement de la douleur • la prise en compte de la demande du patient et l'information du public. <p>En 2002 la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a consacré la prise en charge de la douleur comme un droit : « Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée ».</p> <p>Le second plan 2002-2005 s'est centré sur la douleur provoquée par les soins et la chirurgie, la douleur de l'enfant et la prise en charge de la migraine. Il avait pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associer les usagers par une meilleure information • Améliorer l'accès du patient souffrant de douleurs chroniques rebelles à des structures spécialisées • Améliorer l'information et la formation des personnels de santé • Amener les établissements de santé à s'engager dans un programme de prise en charge de la douleur • Renforcer le rôle infirmier notamment dans la prise en charge de la douleur provoquée <p>Le plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010 avait pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer la prise en charge des douleurs des populations les plus vulnérables notamment des enfants et des adolescents, des personnes polyhandicapées, des personnes âgées et en fin de vie, • améliorer la formation pratique initiale et continue des professionnels de santé pour mieux prendre en compte la douleur des patients, • améliorer les modalités de traitement médicamenteux et d'utilisation des méthodes non pharmacologiques pour une prise en charge de qualité, • structurer la filière de soins de la douleur, en particulier pour la prise en charge des douleurs chroniques rebelles, permet de rendre plus efficace le dispositif. <p>La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 intègre la prévention de la douleur comme une priorité de la politique nationale de santé.</p>
Diffusion publique	Cet indicateur sera diffusé publiquement en 2018 avec un objectif de performance à atteindre fixé à 80%, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées.
Type d'indicateur	Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements. Ajustement sur le risque : non.

Numérateur	<p>Nombre de séjours pour lesquels le dossier comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les patients : 1 évaluation de la douleur avec une échelle, • Mesure de la douleur dans les 2 premiers jours de la prise en charge • Si EVA ≥ 4 ou autres échelles proposées avec correspondances : <ul style="list-style-type: none"> ○ mise en œuvre d'une prise en charge ○ 2^{ème} évaluation de la douleur avec une échelle. <table border="1" data-bbox="411 477 1385 1160"> <thead> <tr> <th>Modalité à cocher</th> <th>Score</th> <th>Pas de douleur</th> <th>Douleur faible</th> <th>Douleur modérée</th> <th>Douleur intense</th> <th>Douleur insupportable</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Echelle Verbale Simple</td> <td>0 - 4</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>EN ou EVA (en mm)</td> <td>0 - 100</td> <td>0</td> <td>1 - 39</td> <td>40 - 59</td> <td>60 - 79</td> <td>80 - 100</td> </tr> <tr> <td>ENS ou EVA (en cm)</td> <td>0 - 10</td> <td>0</td> <td>1 - 3</td> <td>4 - 5</td> <td>6 - 7</td> <td>8 - 10</td> </tr> <tr> <td>Autres échelles</td> <td></td> <td>Pas de douleur</td> <td>Faible</td> <td>Modérée</td> <td>Forte</td> <td>Insupportable</td> </tr> </tbody> </table>	Modalité à cocher	Score	Pas de douleur	Douleur faible	Douleur modérée	Douleur intense	Douleur insupportable	Echelle Verbale Simple	0 - 4	0	1	2	3	4	EN ou EVA (en mm)	0 - 100	0	1 - 39	40 - 59	60 - 79	80 - 100	ENS ou EVA (en cm)	0 - 10	0	1 - 3	4 - 5	6 - 7	8 - 10	Autres échelles		Pas de douleur	Faible	Modérée	Forte	Insupportable
Modalité à cocher	Score	Pas de douleur	Douleur faible	Douleur modérée	Douleur intense	Douleur insupportable																														
Echelle Verbale Simple	0 - 4	0	1	2	3	4																														
EN ou EVA (en mm)	0 - 100	0	1 - 39	40 - 59	60 - 79	80 - 100																														
ENS ou EVA (en cm)	0 - 10	0	1 - 3	4 - 5	6 - 7	8 - 10																														
Autres échelles		Pas de douleur	Faible	Modérée	Forte	Insupportable																														
Dénominateur	Nombre de séjours évalués																																			
Echantillon	Le score global est calculé sur un échantillon aléatoire de 80 dossiers.																																			
Critères d'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Séjours de patients quel que soit l'âge, hospitalisés au moins 8 jours en SSR entre le 1^{er} février et le 30 novembre 2018, séjours non précédés d'un autre séjour en SSR dans le mois précédent et non suivis d'un séjour en SSR dans le mois suivant. • séjours en hospitalisation complète (type d'hospitalisation = 1 ou 5) 																																			
Critères d'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Séjours inférieurs ou égaux à 7 jours ; • Séjours précédés et/ou suivi par un autre séjour sur une période d'un mois • Prises en charge qui comportent au moins une interruption de plus de 48 heures et qui sont, de ce fait, découpées en séjours successifs • Prises en charge avec passage d'hospitalisation complète en hospitalisation partielle (hospitalisation de jour, hospitalisation de nuit, traitements et cures ambulatoires) ; • Séjours avec sortie contre avis médical ; • Séjours avec un GME erreur. 																																			
Mode d'évaluation des critères de l'indicateur Évaluation et prise en charge de la	<p>L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire comprenant 5 questions.</p> <p>L'indicateur est satisfait si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation de la douleur réalisée avec une échelle* est tracée dans le dossier <p>ET</p>																																			

douleur	<ul style="list-style-type: none"> • Cette évaluation est réalisée dans les 2 premiers jours suivant le jour de l'admission <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le patient nécessitant une prise en charge bénéficie d'une stratégie de prise en charge de la douleur mise en œuvre <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette prise en charge a été évaluée avec une échelle* <p>* <i>Echelles retenues pour évaluer la douleur</i> (voir la liste des échelles validées)</p>
----------------	--

Indicateur Évaluation et prise en charge de la douleur dans les 2 premiers jours

ALGORITHMES DE CALCUL

Variable	Algorithme								
<p style="text-align: center;">Pourcentage de dossiers IND TRD</p> $= \sum_{i=1}^{80} [\text{num IND PCD}] / \sum_{i=1}^{80} [\text{den IND PCD}]$	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%; vertical-align: top; padding: 5px;">Dossier i :</td> <td style="padding: 5px;"> Si ([PCD_1] = 1 ET [PCD_1_bis] = 1 ET [PCD_2] = 1 ET [PCD_3] = 1 ET [PCD_4] = 1) OU ([PCD_1] = 1 ET [PCD_1_bis] = 1 ET [PCD_2] = 0) </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">[num IND PCD]</td> <td style="padding: 5px;"> Alors [num IND PCD] = 1 Sinon [num IND PCD] = 0 FinSi </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top; padding: 5px;">Dossier i :</td> <td style="padding: 5px;"> Si [DPA_11] = 1 Alors [den IND PCD] =1 Sinon [den IND PCD] =0 FinSi </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top; padding: 5px;">[den IND PCD]</td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> </table>	Dossier i :	Si ([PCD_1] = 1 ET [PCD_1_bis] = 1 ET [PCD_2] = 1 ET [PCD_3] = 1 ET [PCD_4] = 1) OU ([PCD_1] = 1 ET [PCD_1_bis] = 1 ET [PCD_2] = 0)	[num IND PCD]	Alors [num IND PCD] = 1 Sinon [num IND PCD] = 0 FinSi	Dossier i :	Si [DPA_11] = 1 Alors [den IND PCD] =1 Sinon [den IND PCD] =0 FinSi	[den IND PCD]	
Dossier i :	Si ([PCD_1] = 1 ET [PCD_1_bis] = 1 ET [PCD_2] = 1 ET [PCD_3] = 1 ET [PCD_4] = 1) OU ([PCD_1] = 1 ET [PCD_1_bis] = 1 ET [PCD_2] = 0)								
[num IND PCD]	Alors [num IND PCD] = 1 Sinon [num IND PCD] = 0 FinSi								
Dossier i :	Si [DPA_11] = 1 Alors [den IND PCD] =1 Sinon [den IND PCD] =0 FinSi								
[den IND PCD]									

Historique des indicateurs

L'indicateur Évaluation et prise en charge de la douleur dans les 2 premiers jours est recueilli pour la première fois en 2019 dans les établissements de SSR. Il se substitue à l'indicateur Traçabilité de l'évaluation de la douleur recueilli de 2009 à 2016.

Modifications réalisées depuis le premier déploiement national des indicateurs « Qualité du dossier du patient en SSR » en 2009
Indicateurs recueillis lors du premier recueil national en 2009
« Tenue du dossier patient » « Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation » « Traçabilité de l'évaluation de la douleur » « Dépistage des troubles nutritionnels » « Traçabilité de l'évaluation du risque d'escarre »
Indicateur Traçabilité de l'évaluation de la douleur en 2009
En 2009 l'indicateur « Traçabilité de l'évaluation de la douleur » évaluait la proportion de séjours pour lesquels il était retrouvé : <ul style="list-style-type: none">• au moins un résultat de mesure de la douleur, avec une échelle, ET si le patient présentait des douleurs nécessitant une prise en charge <ul style="list-style-type: none">• au moins une seconde mesure de la douleur avec une échelle.
Recueils 2010, 2011, 2014 et 2016
Aucune modification apportée à l'indicateur pour ces 4 recueils.
Le recueil de l'indicateur a été suspendu en 2018